



Paris, le 9 mars 2009 - n°83/D130

RÉUNION DU BUREAU DU CNIS du 10 décembre 2008

Relevé de conclusions

PARTICIPANTS

Membres du Bureau

M. BIACABE Jean-Luc
M. BOMPARD Jean-Pierre
M. DUPORT Jean-Pierre
M. DURAND Denis
M. PASSET Olivier
M. PAULY Elisabeth
M. RENARD Yvonick
M. ROBIN Benoît
M. VINCENT François

Organisme représenté ou titre de présence

ACFCI
CFDT
Président du Bureau, Vice-président du Cnis
CGT
Centre d'Analyse Stratégique
Banque de France
MEDEF
CGT-FO
CFE-CGC

Autres participants

M. CUNEO Philippe
M. DOMERGUE Philippe
Mme DUSSERT Françoise
M. LE GLEAU Jean-Pierre
M. PUIG Jean-Pierre

Secrétaire général du Cnis
Insee Inspection générale
Secrétaire générale adjointe du Cnis
Insee DCSRI
Insee Inspection générale

Excusés :

M. COTIS Jean-Philippe
M. EL NOUTY Charles
M. LAROSE André
M. MARESCHAL Patrick
M. MOISAN François
M. PAILLARD Francis
M. VASSEUR Guy

Directeur général de l'Insee
CGPME
CFTC
Conseiller général de Loire-Atlantique
ADEME
APCM
Syndicats agricoles

M. le Président indique avoir souhaité que les travaux de MM. Puig et Domergue sur l'architecture et le fonctionnement des futures commissions thématiques soient débattus en présence des seuls membres du Bureau. Du reste, il souligne qu'il appartiendra au nouveau Bureau du Cnis de déterminer *in fine* l'organisation des commissions thématiques.

Architecture des commissions thématiques et proposition de fonctionnement des commissions - Philippe Domergue et Jean-Pierre Puig

Jean-Pierre PUIG rappelle que Jean-Philippe Cotis et Jean-Pierre Duport ont exprimé conjointement le souhait qu'une réflexion soit engagée sur le fonctionnement des futures commissions thématiques du Cnis. L'idée était de clarifier et d'alléger le dispositif du Cnis par un travail sur leur nombre, ainsi que sur le contenu des discussions. Il s'agissait de rendre le dispositif plus attractif, en tentant de mieux refléter la demande sociale, de cibler davantage les enjeux dans le cadre des réunions et d'adopter des procédures plus rapides s'agissant de traiter des enjeux statistiques moins importants.

Jean-Pierre PUIG indique avoir auditionné, en collaboration avec Philippe Domergue, une quarantaine de personnalités parmi lesquelles des membres du Bureau, des présidents de formations, ainsi que des personnalités bénéficiant d'une bonne connaissance des mécanismes du Cnis. Jean-Pierre PUIG fait observer qu'un certain nombre de citations ont été reprises dans le rapport, après avoir été anonymisées.

Les recommandations du rapport s'avèrent substantielles. Des modifications en profondeur de l'organisation du Cnis ont ainsi été proposées, qui concernent la structuration du Cnis autour d'un dispositif resserré de commissions thématiques et l'édiction d'un certain nombre de règles en matière de fonctionnement et de préparation des débats. Il s'agira notamment de mieux refléter la demande sociale et d'accroître la visibilité des enjeux les plus importants.

Compte tenu de l'ampleur des modifications proposées, Jean-Pierre PUIG estime qu'il conviendrait d'inclure une évaluation du fonctionnement du dispositif dans le bilan à mi-parcours du Cnis. Des ajustements pourront ensuite être envisagés.

1. L'organisation des commissions thématiques

Jean-Pierre PUIG explique que trois objectifs généraux sous-tendent l'organisation des futures commissions thématiques :

- faciliter la participation des partenaires sociaux ;
- éviter un reflet trop systématique de l'organisation du service statistique public ;
- être plus en phase avec les thèmes du débat économique et social.

Jean-Pierre PUIG souligne qu'aujourd'hui, le nombre de formations et d'inter-formations du Cnis (14) ne facilite guère l'atteinte de ces objectifs, s'agissant notamment de favoriser la représentation des partenaires sociaux et de préserver l'attractivité des instances. Il est donc apparu nécessaire de réduire substantiellement le nombre d'instances, afin de leur permettre de mieux correspondre aux thématiques du débat économique et social. Ceci impliquait de remettre en cause le rattachement de chaque service statistique à une seule et unique instance, avec une incidence forte sur l'organisation du secrétariat. La gestion de cette organisation ne pouvait être envisagée qu'avec une réduction sensible du nombre d'instances. La première recommandation du rapport (R1) suggère donc de diviser par deux le nombre des instances thématiques du Cnis. Le rapport préconise ainsi la constitution de 7 commissions thématiques en lieu et place des 14 formations et inter-formations actuelles.

La première de ces commissions serait consacrée **aux entreprises et stratégies de marché**. La structuration sectorielle semblait avoir atteint ses limites, d'où la proposition de créer une commission

transversale. Le découpage sectoriel ne saurait cependant être totalement ignoré. De fait, les discussions entre statisticiens et utilisateurs continueront de s'opérer à des niveaux sectoriels plus fins. Les contacts entre les services et leurs correspondants devront être préservés dans d'autres enceintes que le Cnis. Les conclusions des contacts bilatéraux entre les responsables des services statistiques et les représentants des organismes professionnels devront cependant être débattues et validées dans le cadre de la commission. La cohérence entre les discussions décentralisées et les orientations générales de la commission sera ainsi préservée.

La deuxième commission thématique serait consacrée à **la démographie et aux questions sociales**. De fait, les réunions de l'inter-formation statistiques sociales ont démontré qu'il était difficile de dissocier les questions sociales les unes des autres. Le débat sur le thème des inégalités a notamment illustré ce phénomène. Le problème se posera dans les mêmes termes au moment d'aborder le thème du vieillissement de la population. Ce thème se trouve en effet à la croisée des dimensions démographiques, patrimoniales, sanitaires et sociales (conditions de vie). Du point de vue du développement des outils, les panels regroupent plusieurs thèmes dans la même enquête.

Une troisième commission thématique serait cependant consacrée **au marché du travail et à la qualification de la main-d'œuvre**. Il a en effet été décidé d'isoler les problématiques liées au marché du travail – la formation emploi, revenus étant l'une des plus suivies, notamment par les partenaires sociaux. Parallèlement, il s'agissait de redonner au thème de la formation professionnelle une place dans le débat. En pratique, il était devenu difficile de faire vivre la formation éducation, formation, en dépit des efforts consentis par son président, ses rapporteurs et l'équipe du Cnis. L'articulation avec la réflexion sur le marché du travail semblait de surcroît relativement nécessaire, s'agissant d'aborder les enjeux de la formation tout au long de la vie.

La quatrième commission thématique serait consacrée à **l'environnement et au développement durable**. Le thème du développement durable semblait s'imposer. Il était cependant délicat d'en définir les contours pour un concept aussi englobant. Il a finalement été proposé de constituer un « pilier environnemental » – les deux premières commissions recomposant les piliers économique et social du développement durable. La quatrième commission thématique recouvrirait également les interfaces entre l'environnement, l'économique et le social – ce que l'actuel dispositif ne permet guère. Il s'agirait notamment d'aborder les questions énergétiques, de transport et de logement.

La cinquième commission thématique serait consacrée **aux territoires**, dans le droit fil de la formation statistiques régionales et locales. Aucun niveau territorial ne serait privilégié dans l'intitulé de la commission. Il a finalement été décidé de ne pas faire référence à la décentralisation – celle-ci correspondant davantage à un moment de la politique publique qu'à un axe thématique.

La sixième commission thématique serait consacrée **aux systèmes financiers et au financement de l'économie**, reprenant notamment l'héritage de la formation monnaie, finances et balance des paiements. Le champ serait cependant élargi afin de permettre une meilleure représentation des utilisateurs. Il s'agirait également de couvrir les besoins de financement des acteurs non-financiers que sont les ménages, les entreprises, etc. La sixième commission thématique revêtirait donc un caractère macroéconomique, en complément de la première relative aux entreprises et stratégies de marché davantage microéconomique. Elle pourrait alors devenir l'instance de référence pour traiter des aspects comptables et en particulier des exigences statistiques nécessaires à la construction des comptes. De fait, il n'était pas envisageable de disséminer les échanges sur la comptabilité nationale au sein de l'ensemble des commissions thématiques. Il a donc été suggéré que la sixième commission serve d'interface ou de creuset.

Jean-Pierre PUIG explique que le besoin est apparu – suite notamment à la discussion avec Yves Fréville – de créer une septième commission thématique, en vue de traiter des administrations publiques. Les problématiques associées aux administrations publiques étaient abordées de manière diffuse au travers des différentes formations. L'accent était davantage mis sur le montant des dépenses et de recettes, dans une optique relativement keynésienne. L'intérêt croissant pour la qualité de la production des services publics serait dorénavant pris en compte de manière explicite. En outre, il s'agirait d'alléger le plan de charge de la commission thématique démographie et questions sociales. Au sein de la septième commission, **fonctions et services collectifs**, seraient abordées les questions ayant trait à l'offre de services ; la deuxième commission se concentrerait sur les conséquences de cette offre pour la population. Au sein de la Drees, par exemple, les statistiques relatives aux professions ou établissements de santé relèveraient de la septième commission thématique ; tandis que celles concernant l'état de santé des populations relèveraient de la deuxième.

2. Le fonctionnement des commissions thématiques

Philippe DOMERGUE précise que tous les entretiens ont porté tant sur la structuration que sur le fonctionnement des futures commissions thématiques. Des remarques fortement convergentes ont ainsi été formulées que la mission s'est efforcée de transformer en recommandations opérationnelles. Si le fonctionnement du Cnis a été reconnu comme efficace, notamment grâce aux efforts d'amélioration et de professionnalisation conduits par le secrétariat, plusieurs lacunes ont été mises en évidence :

- un manque de formalisation des règles du jeu ;
- un travail collectif insuffisant ;
- un déséquilibre dans la participation aux réunions à l'avantage des producteurs nuisant à l'émergence de la demande sociale ;
- une difficulté à approfondir des sujets ou à mettre en perspective des débats ;
- une mise sur le même plan d'éléments de natures disparates.

Cinq recommandations ont donc été formulées :

La première vise à permettre l'adoption d'un règlement intérieur pour les commissions thématiques. Le rôle des présidents de formation apparaissait comme particulièrement vaste : faire vivre les formations, contribuer à définir l'ordre du jour, mobiliser les intervenants compétents, voire même créer une certaine « intranquillité » chez les producteurs. Dans ce contexte, certains regrettaient que les mandats ne soient pas mieux définis et que les règles du jeu ne soient pas davantage formalisées. La possibilité de doter les commissions thématiques d'un règlement intérieur – prévue par l'article 9 du projet de décret relatif au Cnis – a donc été explorée. Ce règlement intérieur définirait les règles communes de fonctionnement, la durée de mandat des présidents, les rôles respectifs des présidents et des rapporteurs, les règles de participation aux réunions, les règles de bonnes pratiques, etc. La mission ne s'est toutefois pas prononcée sur la durée de mandat des présidents qu'il appartiendra au Bureau de fixer. Les règles de bonnes pratiques insisteraient notamment sur la nécessité de ne pas faire état à l'extérieur des discussions en interne (du moins pas au-delà des comptes rendus de séances). Les commissions seraient composées d'un noyau dur de participants, auxquels pourraient s'adjoindre des invités en fonction de l'ordre du jour. Une préinscription serait demandée aux intervenants. Il s'agirait toutefois de ne pas tomber dans un formalisme excessif, afin notamment de ne pas exclure toute possibilité de contestation depuis l'extérieur pour des organismes qualifiés et représentatifs. Le vote formel ne serait pas préconisé, bien qu'apparaissant comme plus envisageable dans le cadre des nouvelles commissions thématiques.

Philippe DOMERGUE précise que les recommandations vaudraient aussi bien pour les producteurs que pour les utilisateurs. Certains observateurs se sont ainsi étonnés que puissent avoir lieu, dans le cadre des formations, des débats entre la base et la hiérarchie de certains services, voire entre certains partenaires du système statistique public.

La deuxième recommandation vise à approfondir le travail collectif. Bien que l'élargissement des périmètres soit de nature à simplifier la prise en compte des thématiques se trouvant à la frontière de plusieurs domaines et que l'initiative du vice-président du Cnis de réunir les présidents d'instances aux côtés des membres du Bureau ait été unanimement saluée, le sentiment demeure celui d'un certain manque de discussion collective au sein des formations, ne serait-ce que pour la discussion des ordres du jour ou la constitution des groupes de travail. Il conviendrait de travailler davantage de manière collective entre le Bureau et l'ensemble des présidents de formation, ce qui sera d'autant plus facile avec des effectifs restreints. Il s'agirait de définir ainsi les ordres du jour, les mandats des commissions et d'évaluer le fonctionnement de celles-ci. La première réunion annuelle du Bureau pourrait y être consacrée, avant le lancement du programme de réunions des commissions thématiques.

La troisième recommandation vise à améliorer « l'attractivité » des réunions des commissions thématiques, notamment par un travail de préparation plus important. Les réunions des formations sont en effet parfois perçues comme rébarbatives – les présentations de programmes apparaissant comme trop linéaires et les statisticiens étant accusés de se retrancher derrière des explications

techniques peu accessibles aux non-statisticiens. Les enjeux des débats gagneraient donc à être davantage mis en valeur. Trois objectifs seraient ainsi fixés :

- mieux centrer les débats sur les enjeux essentiels (par la production de notes de synthèse aux enjeux hiérarchisés et à travers l'intervention d'utilisateurs avertis) ;
- instruire plus rapidement les points sans enjeu statistique majeur (notamment les prises de positions formelles sur des questions administratives ou juridiques) ;
- solliciter davantage d'économistes et de représentants d'institutions utilisatrices ou productrices de statistiques (COR, CAS, CAE, CERC, etc.), y compris au niveau international (INS européens notamment).

Philippe DOMERGUE insiste néanmoins sur la nécessité de ne pas tendre vers un recours systématique aux experts. Les notes de synthèse, quant à elles, devraient permettre à certains partenaires de s'exprimer plus facilement sur les points cruciaux, y compris en cours de réunion. Il ne sera pas facile de faire intervenir, dans le cadre des réunions courantes, des personnes peu habituées aux exercices du Cnis. Cependant, il pourrait être plus aisé de les faire discourir sur leurs modes d'utilisation des statistiques, dans des domaines précis.

La quatrième recommandation tente de répondre à la nécessité d'impliquer davantage les instances du Cnis dans la discussion sur les arbitrages statistiques et la définition des orientations prioritaires. L'émergence d'un travail collégial plus approfondi entre le Bureau et les présidents de commissions pourrait être favorisée par le décloisonnement et la réduction du nombre de celles-ci. L'exercice trouverait naturellement sa place dans la préparation du programme à moyen terme, mais pas seulement. Les réflexions devront, du reste, être menées en étroite relation avec l'ESAC, afin de garantir la compatibilité des orientations nationales et communautaires. La capacité à définir des priorités négatives continuerait toutefois de se heurter au manque d'information sur le coût des opérations statistiques ainsi que sur les bilans d'utilisation de celles-ci. Le système statistique public devra s'attacher à produire ces informations, *a fortiori* dans le cadre de la mise en œuvre de la LOLF.

La cinquième et dernière recommandation appelle un renforcement des moyens consacrés par le système statistique public à la préparation et à l'animation des débats du Cnis. Bien qu'étant en nombre plus restreint, les futures commissions thématiques (telles que préconisées) se réuniront plus souvent et exigeront des efforts de préparation plus importants. Chaque commission thématique bénéficiera d'au moins deux rapporteurs et de la contribution des utilisateurs avertis. Néanmoins, la tâche du secrétariat devrait être sensiblement alourdie et ses moyens devraient être ajustés en conséquence.

Débat

M. le Président remercie MM. Puig et Domergue d'avoir répondu avec à-propos aux sollicitations du Cnis et de la Direction générale de l'Insee. Il estime que les propositions formulées vont dans le bon sens. Cela étant, il fait observer qu'un tel dispositif ne pourra fonctionner qu'avec un fort investissement des partenaires sociaux. De fait, la mobilisation devra aller au-delà de l'implication personnelle des intervenants habituels au sein des débats. Il gage que la mise en œuvre d'une logique transversale permettra de mieux anticiper les évolutions, de mieux traduire les préoccupations des acteurs sociaux et de mieux piloter le dispositif.

Jean-Luc BIACABE salue également la qualité des propositions formulées par les rapporteurs. Il s'interroge néanmoins sur la nature des missions dévolues aux futurs présidents des commissions thématiques, ainsi que sur la marge de manœuvre laissée à ces derniers : les présidents pourront-ils faire évoluer les débats en fonction de leurs propres centres d'intérêt ? Le président de la commission système financier et financement de l'économie, par exemple, devra-t-il prendre en charge les aspects financement des collectivités locales et nourrir une appétence pour les questions de comptabilité nationale ? Quels seront les moyens mis en œuvre pour que certains sujets soient effectivement traités dans le cadre des commissions thématiques ?

Jean-Pierre DUPORT estime que des lettres de mandat, discutées collectivement au sein du Bureau, devront être adressées aux différents présidents de commission. Un contrat de confiance

devra s'installer entre les présidents de commission et le Bureau. Cependant, les attentes devront avoir été clairement indiquées. En cas de non-respect des attentes, le remplacement des présidents de commission pourra être envisagé. Les lettres de mission pourront être réajustées d'un moyen terme à l'autre. Les objectifs devront néanmoins avoir été formalisés. M. le Président insiste sur la nécessité de canaliser les énergies mobilisées dans le cadre des travaux du Cnis.

Jean-Pierre PUIG explique que la commission territoire aura en charge d'examiner les questions relatives aux finances des collectivités locales. Elle conserve des frontières communes avec la commission « système financier et financement de l'économie », avec la commission « fonctions et services collectifs », ainsi qu'avec la commission « environnement et développement durable ». Le thème de l'étalement urbain, par exemple, recouvre des enjeux multiples. Les débats devront être organisés en fonction de l'importance attribuée à la dimension spatiale dans les problématiques.

Jean-Pierre DUPORT évoque la possibilité de porter différents regards sur certaines thématiques en mobilisant les énergies de plusieurs commissions. Sans aller jusqu'à dédoubler systématiquement les travaux, des zones de recouvrement pourraient être conservées. Il appartiendra ensuite au Bureau du Cnis de faire la synthèse des avis.

Yvonick RENARD félicite les rapporteurs de la mission pour la synthèse des entretiens et les recommandations produites. Il note que des observations constructives ont ainsi été remontées. Il constate que la dernière version du rapport préconise la constitution d'une commission dédiée aux stratégies de marché. Il s'interroge sur le sens donné au mot « stratégie ». En tout état de cause, Yvonick RENARD observe que les sept commissions proposées parviennent à imposer systématiquement une vision transversale. S'agissant du fonctionnement du futur dispositif, il insiste sur la nécessité de réussir la collégialité, en vue notamment d'assurer la cohérence des mandats. Il évoque la possibilité d'aller vers une imbrication encore plus forte des différentes instances, sous réserve que les volontés participatives soient réelles.

Benoît ROBIN indique que Force Ouvrière apprécie la teneur et la tonalité des recommandations formulées, qui traduisent les préoccupations exprimées à plusieurs reprises. Il estime cependant que des ajustements devront être opérés. Au-delà de la collégialité, il soulève la question des relations entre les différentes instances et de l'articulation avec les groupes de travail du Cnis. Malgré la transversalité des commissions thématiques, des groupes de travail réunissant plusieurs commissions devront pouvoir continuer à être constitués. Par ailleurs, Benoît ROBIN note que le nouveau dispositif nécessitera un investissement plus conséquent des rapporteurs et du secrétariat. Des efforts devront être faits de part et d'autre pour que chacun puisse s'approprier les mécanismes et participer librement à l'ensemble des discussions.

Il insiste également sur la nécessité d'accroître la lisibilité des champs thématiques sur lesquels interviendront les commissions du Cnis. Il suggère notamment de faire apparaître explicitement les termes de « revenus » et de « salaires ». Par ailleurs, il souligne que le terme « questions sociales » conserve une portée extrêmement large.

Du point de vue de la communication externe, Benoît ROBIN salue la volonté d'associer aux débats nombre d'organismes ayant recours au système statistique public. Il établit un parallèle avec l'organisation de rencontres du type de celles organisées en 2008, invitant à un débat large. Il souhaite qu'une réflexion soit mise en œuvre pour développer ce type d'initiatives, y compris en collaboration avec d'autres assemblées.

Jean-Pierre DUPORT assure que des réunions conjointes pourront être organisées pour évoquer certains sujets ou certains domaines tels l'agriculture. Il confirme la nécessité de s'appuyer sur un fort degré de participation des uns et des autres, tout en conservant au Bureau sa légitimité démocratique.

Denis DURAND s'associe aux félicitations adressées aux rapporteurs de la mission qui ont su tenir compte, de façon réaliste, des expériences de fonctionnement du Cnis et des avis exprimés dans le cadre des entretiens. Sans remettre en cause la proposition structurante du rapport – à savoir la

recommandation visant à réduire le nombre d'instances au sein du Cnis – Il s'inquiète d'un possible repli du Cnis sur lui-même. Il craint que la mise en œuvre conjointe de la loi de modernisation de l'économie, des décrets relatifs au fonctionnement du Cnis, ainsi que des recommandations sur le fonctionnement des commissions thématiques, ne conduise à une diminution de la capacité du Cnis à abriter le dialogue entre le système statistique public et la société.

Au sein de la recommandation générale n°1, Denis DURAND observe l'émergence de la notion de « groupes de travail du Bureau » – les groupes de travail relevant précédemment des formations. Il se demande si le Bureau est véritablement le niveau le plus approprié pour approfondir certaines réflexions spécifiques ou techniques – le Cnis se privant ainsi de la diversité des compétences et des points de vue s'exprimant dans le cadre des formations.

A propos de la recommandation n°11, il fait observer que la réalité sectorielle conserve une certaine importance, à plus forte raison dans la conjoncture actuelle. Il fait référence notamment aux spécificités du secteur automobile.

S'agissant de la recommandation n°13, il constate que les problématiques liées au travail, à l'emploi et à la main-d'œuvre sont abordées sous l'angle du marché et que les termes de « revenus » et de « salaires » ne sont pas repris explicitement. Il souligne que pour nombre d'utilisateurs de la statistique publique, le champ thématique du travail et de l'emploi ne se résume pas à l'analyse du marché. Il voit dans cette orientation une charge idéologique discutable.

Dans la recommandation n°16 traitant de la commission « système financier et financement de l'économie », il juge parfaitement légitime de faire référence à la crise financière. En outre, il souligne l'intérêt de créer, à cet endroit, une interface avec les problématiques de comptabilité nationale. Il souhaite toutefois qu'une réflexion s'engage sur l'introduction d'une interaction avec la commission dédiée aux « entreprises et aux stratégies de marché ».

A propos de la recommandation n°17, Denis DURAND rappelle que le terme de « formation initiale » renvoie à une logique d'emploi et de main d'œuvre ; tandis que l'Administration privilégie le terme « d'éducation nationale ». Il constate que certains concepts ne sont pas universels.

Denis DURAND explique que les recommandations concernant le fonctionnement des commissions thématiques concentrent les craintes de la CGT. Il constate que la prérogative conférée aux présidents de commission de désigner les invités en fonction de l'ordre du jour est particulièrement stricte. Il estime que les membres du Cnis devraient être autorisés à proposer des intervenants, en vue de garantir le pluralisme et la richesse des débats.

Par ailleurs, Denis DURAND redoute que la clause de non divulgation du contenu des débats en dehors des comptes rendus de séances s'avère trop restrictive et réduise l'impact des débats du Cnis – *a fortiori* si les interventions venaient à être rendues anonymes.

En dernier lieu, Denis DURAND confirme la nécessité de renforcer les moyens consacrés à la préparation et à l'animation des débats du Cnis. Il formule le souhait que ce raisonnement s'applique à l'ensemble du système statistique public.

Jean-Pierre DUPORT conteste l'idée d'un repli du Cnis sur lui-même. Il explique que les groupes de travail devront être créés par le Bureau, conformément aux dispositions du décret relatif à l'organisation du Cnis. Les groupes de travail demeureront toutefois l'émanation des commissions thématiques. Il assure par ailleurs que les problématiques sectorielles continueront d'être traitées en tant que de besoin.

En dernier lieu, il souligne que le projet d'organisation ne traduit aucune volonté de « caporaliser » la participation. Tous les membres du Cnis pourront faire intervenir des experts, en concertation avec les présidents d'instances. Il conviendrait néanmoins d'éviter de déstabiliser les commissions par des interventions désordonnées. Sur le thème de la publicité des débats, M. le Président assure que la liberté de parole au sein des instances ne saurait être remise en cause. Cependant, il refuse que des participants puissent être mis en cause personnellement par rapport à des propos tenus lors des débats du Cnis. Il appelle à la vigilance sur ce point.

Jean-Pierre BOMPARD estime que le fait de réduire le nombre de commissions est une bonne chose. Il fait part des difficultés rencontrées par la CFDT pour assurer une représentation au sein de l'ensemble des instances. De fait, il s'avère parfois délicat de libérer des intervenants qui conduisent par ailleurs des négociations. Or ces spécialistes doivent pouvoir être présents également, en particulier dans le cadre des commissions thématiques.

Il souligne que les attentes vis-à-vis des commissions devront être clairement exprimées. La statistique devra ainsi demeurer l'objet central de la totalité des débats. Les activités et les prérogatives des commissions thématiques devront être correctement cernées et détaillées dans les lettres de mission. Il s'agirait de ne pas entretenir de confusion entre le rôle du Cnis et celui d'autres assemblées propices au dialogue.

Jean-Pierre BOMPARD s'interroge également sur le découpage opéré entre la commission « démographie et questions sociales » et la commission « marché du travail et qualification de la main d'œuvre ». Il doute que les questions sociales soient réductibles aux conditions de vie, au patrimoine des ménages, aux revenus, au pouvoir d'achat et aux prix de la consommation. Il mentionne notamment les enjeux de la protection sociale, des minimas sociaux, du RSA, du contrat de transition professionnelle, des contrats aidés, etc. Il insiste sur la nécessité d'identifier clairement les commissions dans lesquels ces sujets seront traités, *a fortiori* compte tenu des attentes suscitées par certains dispositifs tels le RSA.

Il suggère par ailleurs d'inclure explicitement les politiques publiques dans le champ couvert par la commission « fonctions et services collectifs ». Il souligne que la statistique publique est appelée à jouer un rôle de plus en plus important dans l'évaluation des politiques publiques.

S'agissant des règles de bonnes pratiques, Jean-Pierre BOMPARD confirme la nécessité de conserver une certaine souplesse. Cependant, il soulève la question de la représentativité des participants aux débats. Il rappelle que l'article 43 de loi Grenelle 2 définit un certain nombre de critères applicables aux ONG environnementalistes : représentativité, transparence financière et gouvernance. Il insiste sur la nécessité pour chacun de pouvoir identifier clairement ses interlocuteurs dans le cadre des débats du Cnis, y compris s'agissant des experts. Dans cette optique, il suggère d'adopter des règles précises. Sans pour autant verrouiller la participation aux débats, il recommande d'assurer et d'afficher la représentativité des participants.

Il conclut en abordant le thème de la préparation des commissions thématiques. Il s'interroge sur le statut des « utilisateurs avertis ». Au-delà des spécialistes, il évoque la possibilité de convier des acteurs impliqués dans des processus sociaux importants qui ne trouvent pas de réponses à leurs questions dans les données statistiques existantes.

M. le Président rappelle que la proposition sera soumise au prochain Bureau. Cela étant, il confirme que l'enjeu est bien celui de la représentativité. Sans pour autant renoncer à élargir le débat, il s'agira de mettre en œuvre un système clairement défini. En tout état de cause, les questions statistiques devront demeurer la première préoccupation du Cnis. Les lettres de mandat devront réaffirmer ce principe.

François VINCENT déclare être en accord avec les recommandations n°22, 23, 24 et 25. S'agissant de la recommandation n°21, il estime qu'un règlement intérieur devrait effectivement être rédigé pour les commissions thématiques. Cela étant, il s'interroge sur le devenir des inter-formations. Par ailleurs, il formule le souhait qu'un cadre soit défini tant pour l'organisation des conférences que pour la constitution des groupes de travail. Il recommande d'étoffer la recommandation, en précisant notamment les modalités de remplacement au sein des instances.

Il demande également la mise à disposition d'une matrice de transition entre les actuelles formations et les futures commissions thématiques, afin de retracer la redistribution des enquêtes et des travaux au sein des différentes commissions thématiques. Il s'agirait ainsi de détecter d'éventuels déséquilibres entre les commissions thématiques.

François VINCENT estime que des recouvrements entre les thématiques ne seraient pas préjudiciables. Cependant, il constate que certains secteurs ne sont plus guère repérables, suite à l'abandon du découpage sectoriel. Il mentionne notamment les secteurs de l'économie sociale, du

tourisme, des services aux personnes, etc. De fait, il insiste sur la nécessité de ne pas perdre de vue les « signaux faibles », de même que les travaux reposant sur des données qualitatives.

M. le Président évoque la possibilité de réfléchir à l'intégration du champ de l'évaluation des politiques publiques. Il confirme par ailleurs l'intérêt que pourrait avoir la réalisation d'une matrice de transition. Il explique que des réunions communes à plusieurs commissions pourront être organisées mais que les inter-formations n'ont pas vocation à subsister en tant que telles – l'objet du projet étant précisément de réduire le nombre des instances. S'agissant de l'économie sociale, M. le Président reconnaît la nécessité d'apporter un éclairage supplémentaire.

Élisabeth PAULY se félicite que l'intitulé de la commission « système financier et financement de l'économie » élargisse le champ de celle-ci. Elle s'interroge néanmoins sur la possibilité d'ouvrir les débats de cette commission, tout en en faisant le cadre privilégié des discussions méthodologiques sur la comptabilité nationale. Elle souligne que le dialogue pourrait être accaparé, de fait, par des spécialistes.

En tant que représentant des institutions fortement utilisatrices de statistiques, **Olivier PASSET** fait part de son adhésion à bon nombre des propositions du rapport, notamment s'agissant de réduire le nombre de commissions thématiques. Il mesure, de fait, la difficulté pour certains organismes (CAS, CAE, COR, CERC, etc.) à s'insérer dans les débats et à accompagner les travaux du Cnis. A cet endroit, il invite le Cnis à intervenir auprès des directions d'organismes qui ne comprennent plus quel peut être leur rôle vis-à-vis du système statistique public. Il souligne qu'un grand nombre de rapports publics expriment aujourd'hui de manière quasi-accidentelle des recommandations sur l'information statistique. Il estime que les travaux sur l'information statistique et son interprétation mériteraient d'être davantage encouragés et accompagnés.

Olivier PASSET souscrit aux réserves exprimées ce jour sur le découpage des commissions thématiques tout en saluant la qualité du travail accompli. Il souligne que le CAS ne prône pas la mise en œuvre d'une approche adéquationniste et plaide donc pour l'inclusion d'une référence explicite à la dimension « revenus ». Il mentionne également la nécessaire prise en compte des problématiques liées à l'organisation du travail, tout en s'interrogeant sur le cadre approprié pour les traiter. Par ailleurs, s'il se félicite de l'émergence d'une commission fonctions et services collectifs, Olivier PASSET souligne l'importance des enjeux associés à la réforme de l'État. Du reste, il regrette que cette commission ne trouve pas d'écho au sein du programme à moyen terme 2009-2013. Il estime que la réflexion ambitieuse sur la mesure de la productivité de l'État devrait être mentionnée dans le programme à moyen terme.

M. le Président retient l'idée de faire référence à l'évaluation des politiques publiques. De même, il confirme que le thème pourrait être élargi à l'évaluation de la réforme de l'État. Il évoque également la possibilité d'organiser une réunion d'information à destination d'un certain nombre d'institutions telles que le CAS, le COR, le CAE, etc. Il s'agirait d'informer les participants sur ce qu'ils peuvent attendre du dispositif, ainsi que sur les modes de collaboration existants.

Jean-Pierre PUIG revient sur les enjeux de la collégialité. Il distingue clairement les rôles respectifs du Bureau et des présidents de commission. Il insiste cependant sur la relative « solitude » exprimée par les présidents de formation, à laquelle l'établissement d'une relation plus étroite entre le Bureau et le collège des présidents pourrait constituer une réponse. Dans certaines formations, le président allait jusqu'à devenir l'incarnation de la demande, ce qui devrait pouvoir être évité dans le nouveau dispositif.

Il précise par ailleurs que les groupes de travail seront créés formellement par le Bureau, à l'initiative des commissions thématiques. Il appartiendra aux présidents des commissions de soumettre au Bureau des propositions de groupes de travail, qui leur seront ensuite rattachés. Sur des thématiques plus transversales, des initiatives pourraient être prises par le Bureau.

S'agissant des intitulés, Jean-Pierre PUIG souligne que des ajustements pourraient être envisagés. Toutefois, il insiste sur la difficulté de l'exercice – les intitulés devant demeurer relativement concis. Afin d'opérer une focalisation sur les thématiques, il a du reste été décidé de ne jamais inclure le terme « statistique » dans les intitulés. Par définition, la statistique est le domaine d'expertise du Cnis.

Jean-Pierre PUIG concède que la notion de « marché du travail » – englobant les problématiques d'emploi, de chômage, de revenus, etc. – pourrait être perçue comme ayant une connotation « néo-classique ». Une réflexion pourra être engagée sur l'appellation de la commission thématique n°3.

Il assure que le parti pris de considérer la dimension sectorielle comme non-structurante pour le dispositif ne signifie en rien que les aspects sectoriels ne seront pas traités. La commission entreprises et stratégies de marchés permettra ainsi d'aborder les enjeux associés à l'observation du tourisme. Jean-Pierre PUIG souligne que, certaines sources d'information relatives au tourisme ayant aujourd'hui disparu, l'observation du tourisme s'avère être un véritable défi sur le plan statistique.

Jean-Pierre PUIG revient également sur le thème des frontières entre les différentes commissions thématiques. Il constate que le thème du RSA est lié à celui du marché du travail – les bénéficiaires du RSA en étant exclus. La thématique trouverait donc sa place dans la troisième commission du dispositif. Du reste, une matrice de passage pourra être proposée. Jean-Pierre PUIG indique que la mission, conjointement avec le secrétariat du Cnis, ont tenté de répartir au sein des commissions thématiques l'ensemble des avis d'opportunité traités en formations lors de la dernière campagne. Il en résulte un relatif équilibre entre commissions thématiques.

S'agissant de la commission « fonctions et services publics », Jean-Pierre PUIG confirme qu'elle recouvre les réflexions du type de celles menées par le professeur Atkinson au Royaume-Uni.

Pour ce qui est des débats sur la comptabilité nationale, Jean-Pierre PUIG indique qu'il ne saurait être question d'aborder des problématiques pointues de méthodologie. Il souligne que ces discussions interviennent, de fait, au niveau international. Il s'agirait davantage de se concentrer sur le point de vue des utilisateurs et sur le reflet de leurs préoccupations dans les comptes nationaux.

Philippe DOMERGUE assure qu'aucun objet traité antérieurement n'a été perdu dans la nouvelle structuration en sept commissions thématiques. La réflexion a même permis d'en intégrer de nouveaux, notamment du fait de l'émergence de la commission fonctions et services publics. Il espère de surcroît qu'un rééquilibrage pourra s'opérer au sein des commissions thématiques, en fonction de l'importance des sujets. L'observation du tourisme apparaîtra ainsi comme une préoccupation légitime, sans pour autant nécessiter un examen permanent.

M. le Président remercie une nouvelle fois les rapporteurs pour le travail accompli. Il souligne également que le Bureau s'est réuni pour la dernière fois dans sa composition actuelle et remercie tous les membres du Bureau pour leur participation active. Il indique que la proposition d'organisation des commissions thématiques, une fois retravaillée, pourra être soumise au prochain Bureau.